

**Zeitschrift:** Unsere Kunstdenkmäler : Mitteilungsblatt für die Mitglieder der Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte = Nos monuments d'art et d'histoire : bulletin destiné aux membres de la Société d'Histoire de l'Art en Suisse = I nostri monumenti storici : bollettino per i membri della Società di Storia dell'Arte in Svizzera

**Herausgeber:** Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte

**Band:** 36 (1985)

**Heft:** 2

**Artikel:** Alpages du Jura vaudois : notice architecturale

**Autor:** Glauser, Daniel

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-393573>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

DANIEL GLAUSER

## Alpages du Jura vaudois

Notice architecturale

*Les chalets d'alpage du Jura vaudois ont fait l'objet d'une étude et d'un recensement architectural particulier élaborés dans le cadre du Département des travaux publics du canton de Vaud. Il a été possible de mettre en évidence une typologie des constructions avec leur répartition géographique et d'émettre quelques hypothèses intéressantes. L'ensemble des chalets aurait été reconstruit à partir du début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette mutation architecturale doit être mise en corrélation avec l'introduction de la recette du fromage de Gruyères importée directement par les fromagers fribourgeois dans le Jura. La similitude que l'on observe avec certains chalets d'alpage du canton de Fribourg ne serait pas une simple coïncidence.*

Cet article est fondé sur le recensement architectural des chalets d'alpages du Jura vaudois établi dans le cadre du Département des travaux publics du canton de Vaud, section des Monuments historiques, en 1982<sup>1</sup>.

Par alpage, on sous-entend les pâturages et les locaux nécessaires à l'exploitation de ceux-ci. Ils sont généralement situés en zone montagneuse, au-dessus de 1000 à 1100 m pour le cas qui nous préoccupe et exploités de façon temporaire, depuis la fin mai jusqu'au début octobre.

La zone considérée, circonscrite à la frontière nord-ouest du canton de Vaud pour des raisons politiques, déborde cependant cette limite dans le Jura français surtout. Mais l'exploitation y est toujours le fait des paysans vaudois. Depuis le milieu du siècle dernier, nous constatons une extension des limites de la zone d'estivage et par conséquent un recul de l'habitat permanent, notamment dans les régions du Lieu, de Vaulion et sur le territoire de la commune de Provence. Les fermes y sont peu à peu abandonnées et exploitées en alpages.

Actuellement, la majorité des *propriétés* appartient aux collectivités publiques, c'est-à-dire aux communes ou aux sociétés d'alpages. Les propriétés privées deviennent rares sauf à la Vallée de Joux (étage inférieur d'estivage) et dans le nord-est du Jura vaudois où les grandes familles neuchâteloises possèdent encore une partie des chalets et pâturages.

Jadis, l'alpage était «amodié», c'est-à-dire loué au cours d'une mise. Le système de la mise a presque disparu; seule la commune Le Vaud avait encore partiellement conservé cette tradition en 1969<sup>2</sup>. Actuellement, il est loué sans autre à un «amodiateur» qui engage un berger ou le fromager et ses aides dans le cas d'une exploitation avec fromagerie. Cet «amodiateur» y monte son troupeau qu'il complète éventuellement avec du bétail de location.

## Description architecturale

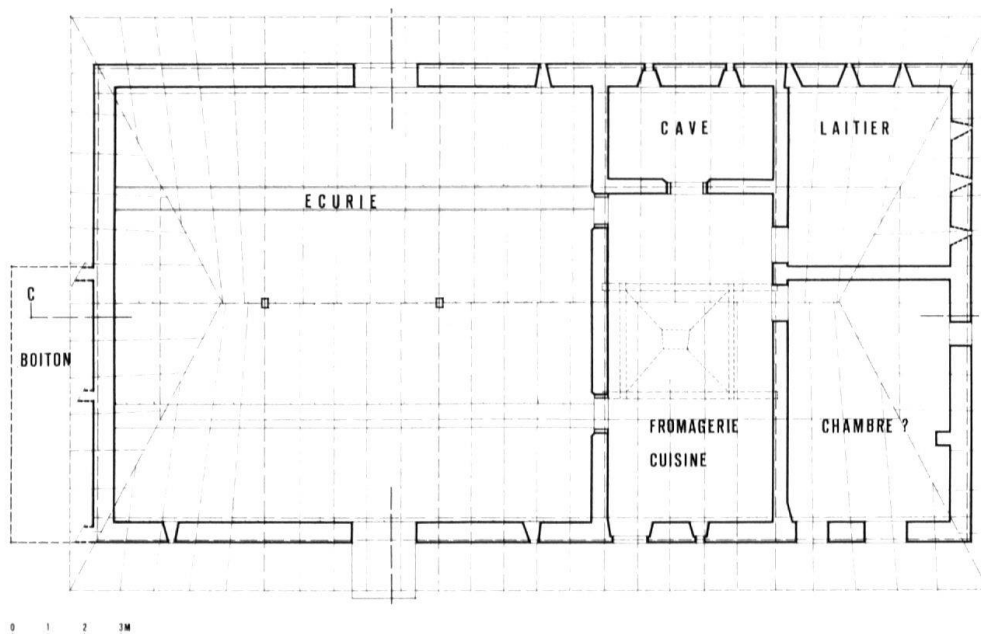
Le chalet regroupe toutes les activités sous un même toit. Il comprend les étables, les locaux nécessaires à la fabrication et à l'affinage du fromage et les chambres à coucher. Les bâtiments de forme carrée ou rectangulaire ont un seul niveau qui est maçonné. La toiture peut compter deux, trois ou quatre pans.

La *maçonnerie* est constituée de pierres liées par un mortier de chaux. Un crépi recouvert parfois d'un badigeon également à la chaux protège le mur contre les intempéries. Malheureusement, depuis l'introduction du ciment vers le début de ce siècle, la chaux a été remplacée par ce nouveau liant inadapté aux murs anciens.

La *charpente* est du type à colonnes. Les poteaux supportant la panne faîtière et les pannes intermédiaires reposent directement sur le sol. Des sablières placées sur les murs extérieurs supportent les chevrons. Un avant-toit important (entre un et deux mètres) abrite la façade sud-est.

Il protège les portes d'entrée contre les intempéries. On y range le bois de feu et divers objets. Les chevrons étaient recouverts par un lambrissage ajouré sur lequel on posait les tavillons ou les bardeaux. On peut encore en observer sous la plupart des couvertures actuelles en tôle. Le bois peut être considéré comme le mode de couverture principal jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Pour diverses raisons (coupes de bois dévastatrices, politique de l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie, nouvelles habitudes, coût, etc.), on a progressivement abandonné les tavillons pour la tôle à couvre-joints, la tôle ondulée, la tuile et plus récemment l'amiante-ciment. Un seul chalet d'alpage<sup>3</sup> et un ancien poste de douane<sup>4</sup> sur un total de 420 bâtiments recensés possèdent encore une couverture en bois.

On rencontre plus fréquemment les tavillons posés en chape sur les pignons des chalets à deux ou trois pans. Ils protègent efficacement la maçonnerie contre les vents d'ouest et jouent le rôle de coupe-vent. Les communes de la Vallée de Joux, propriétaires de



1 Plan. Commune de Bière. Chalet de Mont-de-Bière Devant. Relevé Marianne Fornet et Charles Matile, section des Monuments historiques.

nombreux chalets, sont sensibles à cet aspect. Une équipe de bûcherons confectionne des tavillons durant l'hiver et refait plusieurs chapes usées par le temps. Le chalet comprend les locaux de fabrication et le logement des bergers dans la partie est, les étables à vaches appelées «écuries» au centre et celle des porcs, le «boiton», à l'ouest ou dans une construction annexe. Les parois de séparation entre les différents locaux du rez-de-chaussée sont en maçonnerie. Les accès au bâtiment consistent en:

- une porte d'entrée débouchant dans la cuisine. Son encadrement est généralement en calcaire appareillé à linteau droit. Les vachers ont souvent marqué leur passage en gravant sur les planches de la porte leur nom ou leurs initiales et l'année de leur séjour;

- un minimum de deux portes d'«écuries» plus larges en calcaire appareillé, fréquemment en forme d'anse de panier.

Les *fenêtres* ont également un encadrement en calcaire. Elles sont rares; le plus souvent, une seule grande fenêtre éclaire la cuisine. L'«écurie» est aérée par de petites ouvertures. La chambre à lait nommée «laitier» est ventilée par des fentes verticales étroites appelées «larmiers» ou «bornatses»; la cave à fromages est éclairée et aérée par une petite ouverture de forme carrée. On observe fréquemment des barreaux de fer scellés dans les encadrements des fenêtres de cave et de cuisine qui servent ou servaient à protéger la «récolte» de fromages des voleurs éventuels. Là où les chambres à coucher sont situées à l'étage dans les combles, elles sont éclairées par des petites lucarnes. Dans le cas d'une toiture à deux ou trois pans, des ouvertures ont été percées dans le mur pignon.

Les couches de l'«écurie» sont constituées par des planches posées à même le sol; les bêtes sont placées en rangs, le plus souvent deux groupes de deux rangs opposés et séparés par une rigole permettant l'évacuation du lisier. De l'«écurie», on entre directement dans la *fromagerie* appelée cuisine, grâce à une ou deux portes percées dans le mur de séparation; cela évite aux bergers des déplacements inutiles lorsqu'ils apportent le lait de la traite. La cuisine est le local central



2 Commune de Bière.  
Chalet du Mont-de-Bière  
Devant.

donnant accès à l'«écurie», à la cave à fromages, au «laitier» et aux chambres situées à l'étage.

Le foyer et la *cheminée* sont généralement disposés entre les deux portes du mur de séparation cuisine/écurie. Les deux types de hotte que l'on observe dans les fermes de cette région, se retrouvent également dans les chalets d'alpage:

- la hotte pyramidale en bois couverte à l'origine par un ou deux auvents mobiles permettant de régler le tirage;
- la hotte maçonnée de même forme, mais de dimensions plus réduites, surmontée par un canal de cheminée.

Sous la cheminée, le *foyer* ou «creux du feu» est limité par un petit muret semi-circulaire d'environ 50 cm de hauteur. Le chaudron est suspendu au-dessus du feu à une potence en fer ou jadis en bois. Les foyers constitués d'une enceinte circulaire en fer sont plus récents. On peut en ouvrir l'avant pour manœuvrer le chaudron.

La cuisine contient encore la presse à fromages, un potager à bois et la grande table sur laquelle les repas sont servis. Le sol était anciennement en terre battue ou recouvert par un dallage de pierres calcaires plates. On ne trouve généralement pas de four à pain, sauf dans la partie nord-est du Jura vaudois, principalement sur le territoire de la commune de Provence. – Le «laitier» est placé dans la presque totalité des cas à l'angle nord/nord-est du chalet, soit à l'endroit le plus frais. Les bacs à lait sont posés derrière les «larmiers», sur un support en poutres. On y écrème le lait du soir qui sera mélangé à celui du lendemain matin pour fabriquer le gruyère. Parfois, des ouvertures rectangulaires et étroites ont été disposées horizontalement sous les larmiers, afin d'améliorer la ventilation.

Le *chalet de «remuage»* correspondait généralement à un étage supérieur d'estivage. Lorsque l'herbe du pâturage principal était épuisée, on se déplaçait («remuait») avec le troupeau et les porcs vers le pâturage supérieur. On y fabriquait le fromage, mais il n'y avait en général pas de cave. Le fromager devait descendre chaque jour le ou les fromages pressés à la cave du chalet principal. Il en profitait également pour soigner la «récolte». Ce système d'exploitation n'est plus en usage actuellement. En terrain calcaire, les eaux de pluie sont absorbées rapidement. On a donc construit des grandes *citernes* disposées à proximité du chalet pour récolter les eaux de pluies ruisselant du toit. Dans quelques endroits privilégiés, par exemple sur le versant ouest de la Dôle et du Marchairuz, nous avons pu observer le captage de petites sources ou l'aménagement de citernes dans des dolines, conséquence de dépôts glaciaires argileux et de phénomènes de décalcification.

## Hypothèse historique

Aucune construction ne paraît être antérieure au XVIII<sup>e</sup> siècle. La date de la plus ancienne observée remonte à 1712. L'ensemble des chalets aurait été reconstruit à partir du début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Un propriétaire<sup>5</sup> nous a montré un ancien plan cadastral levé vers 1720

3 Commune de La Praz.  
Chalet Lyon.



3

4 Commune de Gingins.  
La Barillette. Le «laitier» à  
l'angle nord-est de la  
construction est recon-  
naissable à sa double  
rangée de «larmiers».



4

5 et 6 Commune de  
Provence. Chalet de la  
Redalle. Couverture en  
tavillons.



5



6

à la suite d'un conflit de bornage. Le chalet venait d'être reconstruit. Le géomètre l'a consciencieusement dessiné, beaucoup plus gros que les autres, figurant clairement la maçonnerie et dessinant une cheminée surmontée d'un panache de fumée. Les autres chalets contrastent: ils sont plus petits, entièrement en bois et n'ont pas de cheminée. L'hypothèse d'une mutation architecturale importante au début du XVIII<sup>e</sup> siècle doit être mise en corrélation avec ce que l'on peut appeler la «révolution du gruyère». Jusque-là, on suppose que l'on fabriquait des tommes ou des fromages cuits. L'introduction du fromage de Gruyère dans les alpages du Jura vaudois remonterait à la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, mais il faut attendre le XVIII<sup>e</sup> siècle pour voir la généralisation de ce type de fabrication<sup>6</sup>. Cette nouvelle technique, importée directement du canton de Fribourg, aurait influencé l'architecture en créant un besoin pour des locaux plus vastes, en nécessitant l'aménagement d'un «laitier» et de caves à fromages à température stable.

## Essai typologique

Nous avons retenu les critères de classification suivants: volume et forme des chalets, genre de toiture, forme de propriété, type d'exploitation, chronologie.

*1<sup>er</sup> type.* Le plan de la construction est approximativement carré avec une toiture à 4 pans. Ce groupement compte une trentaine de chalets qui se retrouvent sur toute la zone avec cependant une prédominance très nette dans la région sud-ouest. On y observe deux sortes de constructions différenciées par leurs dimensions. Les plus petites accueillent une quarantaine de bêtes et les plus grandes entre 70 et 80. Seuls cinq chalets sont datés, la période considérée s'étend entre 1718 et 1771.

*2<sup>e</sup> type.* Nous avons regroupé une dizaine de chalets de plan rectangulaire allongé et très étroits: environ 30 m par 7/9 m. La toiture est à deux ou quatre pans. Ils sont répartis géographiquement dans une zone assez centrale, entre les communes de Bière et de Vaulion.

*3<sup>e</sup> type.* Le plan est rectangulaire avec une toiture à quatre pans. On est frappé par une prédominance de ce type dans la zone sud-ouest jusqu'à Vallorbe; on y relève 52 chalets sur un total de 58. Les dates observées sont comprises entre 1712 et 1718.

*4<sup>e</sup> type.* Il s'agit d'une variante du type précédent. Le plan de toit orienté au nord-est a été remplacé par un pignon qui permet l'aménagement de chambres hautes plus grandes. On compte une trentaine de chalets dont la répartition géographique et chronologique est semblable à celle du type précédent.

*5<sup>e</sup> type.* Le plan est rectangulaire ou carré sous une toiture à deux pans. On compte plus de soixante constructions présentes dans l'ensemble du secteur analysé. Les quelques dates relevées sur les linteaux de portes d'entrée laissent supposer une apparition de ce type vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle suivie de sa généralisation au XIX<sup>e</sup> siècle.



7 Commune de Bérolette.  
Chalet de Druchaux du  
type plan rectangulaire  
allongé étroit.



8 Commune du Chenit.  
Chalet de la Petite Mey-  
lande. Alpage du «pre-  
mier étage d'estivage» à  
la Vallée de Joux, pro-  
priété privée.



9 Commune d'Arzier.  
Alpages du village fran-  
çais de Bois d'Amont,  
au lieu-dit «Sur la Côte».

*Autres types.* Il convient de mentionner les chalets imités de la ferme jurassienne à pignons frontaux répartis dans le nord-est jusqu'à Vallorbe. La ligne de faite du toit est toujours perpendiculaire aux courbes de niveaux du terrain. Les pignons sont orientés approximativement sud-est/nord-ouest. La zone de Provence voit également certains de ces alpages imités des maisons rurales de cette région.

On observe sur les communes de Concise et Provence des prés de fauche avec des mayens comprenant une petite écurie, une cuisine et une chambre. Les paysans n'y montaient qu'à la période des foins et souvent plusieurs familles se partageaient le même chalet. Au sud et au nord de la Vallée de Joux, on trouve des chalets de petites dimensions qui appartiennent pour la plupart à des privés. Situés entre 1100 et 1300 m d'altitude, ils forment un premier étage d'estivage proche des fermes exploitées à l'année.

Les soixante alpages construits au cours de ce siècle ne correspondent pas à une phase de colonisation récente. Ils ont été reconstruits soit à la suite d'un incendie, soit après démolition de l'ancien chalet. Jusqu'aux alentours de 1940, on les a munis d'une cave à fromages et d'un «laitier». La cave a parfois été placée au sous-sol. Vers 1970, on craignait un abandon de la fabrication du fromage d'alpage. Petit à petit, au cours de ce siècle, les fromageries ont cessé leur activité: les vaches furent remplacées par les génisses. Vers 1970, seules une quinzaine d'exploitations<sup>7</sup> fonctionnaient encore. Dix ans plus tard, nous avons pu constater un renversement de tendance, six nouvelles fromageries ayant été remises en activité.

### Alpages du village français de Bois d'Amont

Pour terminer, nous mentionnerons une petite zone d'estivage qui se distingue fondamentalement du système communautaire vaudois<sup>8</sup>. Les alpages, propriété des paysans français de Bois d'Amont, sont situés sur le territoire de la commune d'Arzier à l'ouest de la Vallée de Joux. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, la France les échangea contre la Vallée des Dappes appartenant à la Suisse, afin d'assurer sur son territoire une liaison routière directe des Rousses au Pays de Gex.

Chalets de petites dimensions abritant 4 à 5 têtes de bétail, ils étaient exploités de manière individuelle. Quatre fromageries, organisées en coopératives et réparties sur la zone collectaient le lait. Ce système d'exploitation a cessé vers 1960. Les pâturages sont actuellement loués aux paysans suisses qui y montent des génisses.

#### Zusammenfassung

Die Sennhütten des Waadtländer Jura bilden das Thema einer Studie sowie einer eigenen architektonischen Bestandaufnahme, die vom Baudepartement des Kantons Waadt durchgeführt wurde. Dabei konnten eine Typologie der Bauarten mit ihrer geographischen Verteilung herausgeschält und einige interessante Hypothesen aufge-

stellt werden. Die Gesamtheit der Hütten wäre demnach seit Anfang des 18. Jahrhunderts wiederaufgebaut worden. Diese architektonische Umwälzung muss mit der Einführung des Rezeptes für den Greyerzer Käse in Verbindung gebracht werden, das von den Freiburger Käsern direkt in den Jura eingeführt wurde. Die Ähnlichkeit mit gewissen Alphütten des Kantons Freiburg wäre somit nicht rein zufälliger Natur.

Gli chalet sugli alpi del Giura vodese sono stati oggetto di studio e di un inventario architettonico realizzato dal Dipartimento dei Lavori Pubblici del Canton Vaud. È così stato possibile mettere in evidenza una tipologia delle costruzioni con la loro posizione geografica e avanzare qualche interessante ipotesi. L'insieme degli chalet sarebbe stato ricostruito a partire dall'inizio del Settecento. Questa mutazione architettonica va messa in relazione con l'introduzione della ricetta del formaggio della Gruyère importata direttamente nel Giura dai formaggiai friborghesi. In questo contesto le analogie con certi chalet degli alpi friborghesi non sarebbero più una semplice coincidenza.

Riassunto

<sup>1</sup> GLAUSER, DANIEL. Recensement architectural des alpages du Jura vaudois, juin 1982. Rapport déposé auprès de la section des Monuments historiques du canton de Vaud.

<sup>2</sup> HUGGER, PAUL. Le Jura vaudois, la vie à l'alpage. Ed. 24 heures, Lausanne 1975, p. 49.

<sup>3</sup> La Redalle, commune de Provence.

<sup>4</sup> Chalet Capt, commune du Chenit.

<sup>5</sup> Prè de l'Haut Dessus, commune de Montricher.

<sup>6</sup> HUGGER, PAUL. Le Jura vaudois..., p. 155.

<sup>7</sup> Idem, p. 156.

<sup>8</sup> FORNET, MARIANNE; GLAUSER, DANIEL. Les Estivages de Bois d'Amont situés sur territoire vaudois, 1982. Rapport déposé auprès de la Section des Monuments historiques du canton de Vaud.

Notes

2-8: Daniel Glauser, Sainte-Croix.

Sources  
des illustrations

Daniel Glauser, Section Monuments historiques du canton de Vaud, Place Riponne 10, 1000 Lausanne 17

Adresse de l'auteur